

Nouvelle Rhétorique

BENOIT FRYDMAN

*Centre Perelman de philosophie du droit
Université Libre de Bruxelles (ULB)*

Publication originale / Comment citer ce texte : B. FRYDMAN, v° « Nouvelle rhétorique » in *Dictionnaire des idées, Notionnaires 2*, Paris, Encyclopaedia Universalis, 2005.

Édition du corpus complet des œuvres de Benoit Frydman — <https://benoitfrydman.com/fr/chapter/2005-nouvelle-rhetorique>

*Benoit Frydman***Universalis. - Notionnaire****V° Nouvelle Rhétorique**

LA Nouvelle rhétorique est un courant philosophique du 20^e siècle, parfois appelé aussi « école de Bruxelles », qui, sous la conduite de son fondateur Chaïm Perelman, a contribué à renouveler l'intérêt de la pensée contemporaine pour l'argumentation, en mettant en évidence le rôle central de celle-ci dans le traitement des questions pratiques.

Qu'elles relèvent de la morale, du droit ou de la politique, les questions pratiques concernent la vie des hommes et leurs actions. Est-il admissible de mentir dans certaines circonstances ? Faut-il légaliser l'euthanasie ou le clonage et, si oui, dans quelles conditions et dans quelles limites ? Faut-il réduire les prélèvements obligatoires pour stimuler le travail ou les augmenter pour financer davantage les services publics et les allocations sociales ? Autant de questions qui impliquent des choix, des décisions, qui engagent l'avenir et la responsabilité de leurs auteurs. La Nouvelle rhétorique s'intéresse au raisonnement qui guide la solution de telles questions. Elle combat le scepticisme d'une partie importante de la pensée contemporaine, dominée par le positivisme, qui prétend que les normes et les valeurs n'ont pas de réalité objective. Elles ne sont ni vérifiables dans l'expérience ni démontrables par la logique. Elles n'exprimeraient en réalité que des préférences purement subjectives, de sorte que les désaccords, profonds et durables, qu'elles suscitent ne pourraient être tranchés de manière rationnelle. La Nouvelle rhétorique refuse un tel relativisme, qui impose de renoncer à la raison là où elle apparaît la plus indispensable et interdit tout jugement critique dans le domaine du bien et du juste, y compris la condamnation des régimes criminels, des lois scélérates et des jugements iniques.

Selon la Nouvelle rhétorique, il existe bien une logique propre au raisonnement pratique, mais celle-ci ne se réduit pas à la logique formelle, telle qu'elle a été conçue d'après l'idéal des démonstrations mathématiques. Perelman reproche à Descartes d'avoir imposé une conception trop étroite de la raison, réduisant celle-ci à la certitude et à l'évidence, en rejetant ce qui est douteux ou controversé en dehors de la connaissance. Les questions pratiques ne se démontrent certes pas comme des théorèmes, mais elles peuvent se discuter. Elles ne doivent pas pour autant être exclues du champ de la pensée. Il faut au contraire les y réintégrer en ajoutant à la logique formelle, une logique informelle, celle de l'argumentation, dont les techniques ont été étudiées depuis l'Antiquité par la rhétorique. La Nouvelle rhétorique entend réhabiliter cette discipline, longtemps méprisée et discréditée par la philosophie. La rhétorique, telle que la conçoit Perelman à la

Nouvelle Rhétorique

suite d'Aristote, constitue la méthode de raisonnement adaptée à la solution des questions qui sont susceptibles de plusieurs réponses vraisemblables, entre lesquelles il faut pourtant trancher et prendre une décision. Elle procède par la confrontation des thèses opposées en vue de déterminer la meilleure solution.

La valeur des thèses qui s'affrontent s'apprécie en fonction du caractère convaincant des arguments présentés à leur appui. La fonction essentielle de la rhétorique consiste, dans cette optique, à découvrir et à présenter dans chaque cause les arguments pertinents. Pour ce faire, elle procède au recensement et au classement systématique des différentes catégories d'arguments. Les Anciens appelaient « topique » cette grille de classement et « lieu » chacune des cases de la grille. Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca entreprendront d'en renouveler l'étude dans leur célèbre *Traité de l'argumentation*. Ils extraient d'un important corpus de textes politiques, littéraires et philosophiques un riche éventail de moyens persuasifs, qu'ils regroupent ensuite en fonction de leur structure. Après cet ouvrage fondateur, la Nouvelle rhétorique se tournera principalement vers le droit, et singulièrement vers le discours judiciaire, dans lequel elle découvrira un gisement particulièrement abondant de techniques argumentatives.

Perelman, entouré de plusieurs philosophes du droit, mais surtout des plus grands juristes de son temps, se lance ainsi dans l'étude de la logique juridique, dont il va complètement renouveler les bases. Depuis les Lumières, la pensée moderne s'était attachée à réduire l'activité du juge à une simple mission d'exécution de la loi et le jugement à un acte de pure logique déductive, par lequel le juge applique mécaniquement le sens clair de la loi aux faits de la cause. La Nouvelle rhétorique montre que ce « syllogisme judiciaire » (qui est en réalité lui-même une figure de rhétorique, l'enthymème) occulte, plus qu'il ne décrit le raisonnement du magistrat. Celui-ci se construit pour l'essentiel en amont, dans la formulation des prémisses, lorsqu'il s'agit d'interpréter la loi et de qualifier les faits. C'est là que surgissent inmanquablement les controverses qui nourrissent les procès dont le juge doit décider l'issue. Tout jugement implique donc un choix entre plusieurs options de la solution juste. Pour la Nouvelle rhétorique, la jurisprudence deviendra, plus qu'un terrain privilégié d'investigation, un véritable modèle de pensée, que Perelman invite d'ailleurs les philosophes à substituer au paradigme mathématique qui les a tant fascinés depuis Platon. Perelman s'intéresse non pas tant au procès et aux plaidoiries des avocats (comme les traités rhétoriques de l'Antiquité), qu'au juge qui doit non seulement prendre une décision, mais motiver celle-ci, c'est-à-dire convaincre qu'elle est juste, en justifiant publiquement des bonnes raisons qui la sous-tendent. Ces bonnes raisons ne se limitent pas à l'exécution pure et simple de la volonté législative. Elles impliquent aussi nécessairement la prise en compte des valeurs supérieures, en particulier des principes généraux

Benoit Frydman

du droit (que la Nouvelle rhétorique contribue à intégrer au droit contemporain), mais aussi des circonstances propres à la cause, pour tendre, dans chaque cas, vers la solution la plus juste. La Nouvelle rhétorique dresse ainsi un portrait du juge dans lequel les magistrats contemporains se reconnaîtront largement.

Cependant, cette logique de l'argumentation ne demeure-t-elle pas elle-même prisonnière du relativisme qu'elle voulait dépasser ? Car toute argumentation est fonction de l'auditoire spécifique qu'il s'agit de convaincre. Or ce qui est convaincant varie largement en fonction du contexte et des personnes, de leurs intérêts et de leur situation. Pour dépasser ces contingences, Perelman forge le concept d'auditoire universel. Il s'agit d'une instance purement idéale, qui remplit une fonction critique et impose en logique un nouveau critère de vérité, ou pour mieux dire de justesse. Sera désormais considérée comme vrai ou juste, non l'énoncé qui s'impose par son évidence comme une certitude au sujet pensant, mais bien la thèse jugée la plus convaincante à l'issue d'une discussion faisant prévaloir le meilleur argument. Cette conception, que la Nouvelle rhétorique a contribué à formuler, est aujourd'hui largement acceptée tant en philosophie morale que par la théorie de la connaissance.

Benoit Frydman